

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
39 21

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

OBJET : Agenda environnemental - Aide du Département aux particuliers pour l'achat d'une voiture électrique - Année 2019 - 8ème répartition et année 2020 -1ère répartition.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'environnement, au développement durable, aux énergies renouvelables, Agenda 21, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Au titre de l'année 2019, le Département a inscrit au budget primitif une autorisation de programme de 10 M€ pour ce dispositif qui a déjà permis, d'une part, le financement de 1 467 voitures pour un montant total de 7 334 336 € et d'autre part de 2 978 vélos pour un montant total de 1 071 356 €. Le montant disponible sur cette autorisation de programme s'élève à 1 594 308 €.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation l'examen d'une huitième répartition de crédits au titre de l'aide aux particuliers à l'achat d'une voiture électrique. Le montant total des subventions sollicitées par 255 particuliers au titre de cette huitième répartition s'élève à 1 275 000 €, conformément au détail indiqué en annexe 1 du présent rapport.

Par ailleurs, au titre de l'année 2020, le Département a inscrit par anticipation au budget une autorisation de programme de 2 M€ pour ce dispositif. Le présent rapport a donc également pour objet de soumettre à votre appréciation l'examen d'une première répartition de crédits au titre de l'aide aux particuliers à l'achat d'une voiture électrique pour l'année 2020.

Le montant total des subventions sollicitées par 78 particuliers au titre de cette première répartition s'élève à 390 000 €, conformément au détail indiqué en annexe 2 du présent rapport.

Enfin, les subventions de 5 000 € allouées à Madame Céline Lemaître, Monsieur Francis Ramella, Monsieur Lionel Tabarracci par la Commission permanente du 14 décembre 2018, à Monsieur Pierre Cadinu, Monsieur Olivier Dunos par la Commission permanente du 8 février 2019, à Monsieur Bruno Arnaud par la Commission permanente du 24 mai 2019, à Madame Dagmar Topolska, Madame Sophie de Jorna, Monsieur Alain Villarréal par la Commission permanente du 18 octobre 2019 ne seront pas versées à leurs bénéficiaires, ces derniers ayant informé le Département de l'abandon de leur projet d'acquisition.

En conséquence, il convient de procéder à l'annulation de ces 9 subventions. Cette annulation entraîne le désengagement du montant total alloué, soit 45 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL